Marchés publics

Marché de Services

«Etude de flux et scénarios de mutualisations sur 3 zones d'activités»
Eco-produire en Armorique

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : **Syndicat Mixte du Parc naturel régional d'Armorique**	Pouvoir adjudicateur : **Monsieur Daniel CREOFF, Président**
Adresse : **15 Place aux foires, BP 27**	Code postal - ville **29590 LE FAOU**
Téléphone : **02.98.81.90.08**	Dossier suivi par : **C FRANCOIS-EVEN ; M-J LEZENVEN**
Télécopieur : **02.98.81.16.30**	Adresses de courrier électronique : caroline.francois-even@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

Marché de services, passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Prestations Intellectuelles en vigueur.

B.Contexte de l'étude

Economie et énergie, de nouvelles missions pour le Parc naturel régional d'Armorique

Lors de sa création en 1969, le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) avait pour vocation de préserver les espaces naturels et le patrimoine très riche autour du secteur des Monts d'Arrée.
Plus de 40 ans plus tard, le syndicat mixte du PNRA s'étend des îles de la mer d'Iroise aux portes des Côtes d'Armor, et les évolutions des PNR en France l'ont amené à élargir ses missions à l'aménagement et au développement du territoire, tout en gardant bien sûr ses missions de protection et mise en valeur des patrimoines naturels et immatériels.
Dans la lignée de cette évolution, la Charte du Parc qui définit le projet du territoire de 2009 à 2021 ouvre de nouvelles perspectives avec des missions de développement économique et de planification énergétique et climatique.

C'est pour cette raison qu'entre 2011 et 2013, le Parc d'Armorique a mené le projet *« Modélisation d'économie verte en Armorique »* (projet AME), qui visait à concevoir des dispositifs d'économie durable en milieu rural (appel à projet du Ministère de l'Ecologie et de la DATAR).
Ce projet a permis de tisser des liens avec les entreprises du territoire, ainsi qu'avec les partenaires (CCI, Chambre des Métiers).
Les entreprises du territoire ont rapidement émis le souhait de travailler sur la valorisation collective de leurs co-produits. Des séances de travail sur les flux les plus prometteurs ont eu lieu, et des retours d'expérience en matière d'écologie industrielle ont été partagés. Une plate-forme collaborative a été mise en place (HTTP://WWW.COOPRODUIRE-EN-ARMORIQUE.FR/PROJETAME) et a permis d'identifier les flux de quelques entreprises.
Cependant, un travail d'animation et un périmètre plus précis sont nécessaires pour donner une suite concrète à ce travail.
En parallèle, le Parc a émis le souhait de lutter localement contre les causes et les effets du réchauffement climatique. Ainsi, le Parc met en œuvre un Plan Climat Energie Territorial, qui repose sur la maîtrise et la réduction des consommations énergétiques, le développement maîtrisé des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation via la création artistique, et l'accompagnement des entreprises.

Des appels à projets

La Région Bretagne cherche à promouvoir ses politiques au niveau local, à travers des appels à projet destinés aux intercommunalités ou PNR, concernant l'énergie et l'économie.
Le Pacte Electrique Breton est ainsi encouragé par le biais de l'appel à projet Boucles Energétiques Locales, qui vient financer de l'animation mais aussi des solutions opérationnelles (travaux) pendant 3 ans.

L'économie circulaire est également accompagnée depuis 2014, avec les initiatives permettant de développer les réflexions inter-entreprises et le changement de vision (passer du déchet charge posant problème au flux pouvant trouver un autre sens dans un système plus large).
Au niveau national, le projet du Parc d'Armorique a également été retenue dans le cadre des Territoires à Energie Positive en devenir, par son application des principes de la transition énergétique localement.

C.Objet du marché :

Le projet proposé par le PNRA consiste à identifier et quantifier, sur 3 zones d'activité économique représentant environ 80 entreprises, les flux de matière et d'énergie.
L'objectif est d'entrer dans une démarche d'écologie industrielle qui consiste à **optimiser les flux de matières et d'énergie, tout en continuant à créer de la richesse,** dans un contexte (milieu rural en territoire périphérique) où la question logistique est cruciale.
Cette démarche est gagnante pour :

- les entreprises, qui diminuent leurs charges directes et augmentent leur rentabilité nette (compétitivité)
- le territoire, qui maintient ses emplois voire les développe ;
- l'environnement, qui subit moins de pressions ;
- les collectivités territoriales, qui sont valorisées dans leur rôle d'accompagnement et soutien de l'activité économique.

La présente consultation se décompose en 2 phases :

Phase 1 pré-opérationnelle

1) **réalisation d'un pré-diagnostic des ZAE**
2) **réalisation du diagnostic de flux et proposition de scénarios: de mai à novembre 2015**
3) **choix d'une solution opérationnelle et candidature éco. Circulaire – déc 2015**

Phase 2 : opérationnelle

Une fois le scénario retenu, il sera mis en œuvre de façon opérationnelle entre 2016 et 2017 avec des financements issus de l'appel à projet régional économie circulaire (sous réserve de reconduite de l'appel à projet et d'acceptation par la Région Bretagne du projet soumis)

D. Description de la prestation

Objectifs de la mission :

L'objectif animation de la mission consiste à mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser une adhésion optimale des entreprises au projet, par le biais de sollicitations appropriées et de l'activation des réseaux pertinents.

L'objectif technique de la mission est de connaître les flux de matière et d'énergie sur chacune des ZAE, et d'identifier des solutions collectives (inter-entreprises) pour réduire le coût et l'impact environnemental de ces flux pour les entreprises. Les opportunités infra-entreprise accessibles seront également proposées pour chaque entreprise.

L'ensemble de la mission doit être réalisée entre fin mai et fin décembre 2015.

Contenu de la mission animation :

1) Etape de préparation et présentation du projet aux entreprises :

Le prestataire devra :

- activer les réseaux pertinents pour sonder les entreprises et identifier l'angle d'approche le plus efficace ;
- formaliser les jeux d'acteurs existant au niveau de chacune des zones d'activités mais aussi à un niveau supérieur ;
- proposer des méthodes d'animation dans la réunion des entreprises, la présentation du projet et le recueil d'informations ;
- jouer le rôle de facilitateur dans l'interaction avec les entreprises lors des réunions de présentation du projet.

➔ **livrables : cartographie des acteurs et méthode d'animation des réunions auprès des entreprises**

2) Etape de recueil des données et schématisation des flux

La mission consistera à

- réaliser l'entretien auprès des entreprises, à partir de la grille d'entretien définie dans la mission technique et en l'adaptant aux spécificités de l'entreprise
- assurer un échange avec les entreprises après entretien

➔ **livrable : grilles d'entretien complétées avec analyse très succincte de l'échange**

3) Etape de construction des scénarios et restitution

Le prestataire devra :

- analyser les scénarios techniques selon les dynamiques de chaque zone
- proposer d'éventuelles modifications ou ajustements aux scénarios pour augmenter leur probabilité de réussite
- prioriser les scénarios selon leur probabilité de réussite

➔ **livrable : liste des scénarios analysés et hiérarchisés**

Pour restituer les scénarios, le prestataire :

- proposera une méthode de présentation des scénarios
- accompagnera le maître d'ouvrage dans le décryptage des réactions des entreprises
- apportera son expertise du milieu des entreprises pour retenir le scénario final

➔ **livrable : méthode de présentation des scénarios, proposition de choix de scénario final d'après analyse**

Contenu de la mission technique :

1) Etape de préparation et présentation du projet aux entreprises :

La mission consistera tout d'abord à :

- prendre connaissance du pré-diagnostic établi par le porteur du projet et ses partenaires ;
- recueillir les données quantitatives disponibles (enquêtes pré-existantes, etc).

➔ **livrable : note de compréhension du contexte et de la mission**

2) Etape de recueil des données et schématisation des flux

Puis, en vue d'établir le bilan des flux de chaque ZAE, le prestataire :

- rencontrera individuellement chaque entreprise, en s'inspirant de la grille d'entretien proposée par le projet COMETHE (voir en annexe)
- recueillera ainsi les informations qualitatives et quantitatives relatives à l'énergie et aux flux de matière de l'entreprise
- renseignera autant que possibles les informations liées au coût des solutions actuelles.

➔ **livrable : grilles d'entretien complétées**

Le prestataire aboutira ainsi à

- un bilan des flux à l'échelle de l'entreprise précisant la nature, la quantité, la forme des flux ; autant que possible ce bilan sera représenté par rapport aux différents processus de l'entreprise ;
- un schéma des flux à l'échelle de la ZAE, faisant apparaître visuellement les flux identiques ou similaires, leur quantité, ainsi que les types de flux de déplacements (plus ou moins proches, plus ou moins fréquents).

➔ **livrables : bilans des flux entreprise et schémas des flux ZAE**

3) Etape de construction des scénarios et restitution

A partir de ces bilans, le prestataire :

- étudiera les opportunités d'optimisation interne, en proposant au moins 1 solution d'optimisation intéressante pour l'entreprise d'un point de vue technique et économique, sans pour autant entrer dans une étude de faisabilité technique ;
- proposera au moins 2 scénarios de synergie inter-entreprise pour chaque ZAE ; chaque scénario devra comporter des éléments chiffrés et techniques sur leur mise en œuvre future.

➔ **livrables : liste des solutions d'optimisation par entreprise, 6 scénarios de synergies inter-entreprise.**

Remarques Générales :

L'offre devra comporter :

- un engagement de confidentialité envers les données collectées ;
- des références ou présentations d'expérience sur des missions similaires ;
- des éléments sur les compétences des personnes (CV, formations) ;
- la méthodologie qui sera mise en œuvre pour chacune des 3 étapes présentées, afin d'atteindre les livrables prévus concernant :
  - le volet animation ;
  - le volet technique ;
- coût de la mission, réparti par étape ;
- planning prévisionnel de la mission.

Informations communiquées :

Pièces jointes à l'appel d'offres :

- compte-rendu du pré-diagnostic : ce document est **à consulter impérativement** pour composer l'offre ; il sera **accessible sur simple demande écrite** auprès du Parc (document non public)
- modèle de grille d'entretien auprès des entreprises (issue du projet COMETHE)

E - Déroulement de la prestation (suivi et validation)

Le prestataire réalisera ses missions en communiquant et échangeant régulièrement avec le maître d'ouvrage. Des points réguliers (téléphoniques ou de visu) seront planifiés pour suivre l'évolution des missions, à des fréquences déterminées selon les étapes du projet.
Concernant les livrables, une première version sera communiquée au maître d'ouvrage au moins 1 semaine avant la restitution prévue envers l'ensemble du comité de pilotage ou des instances appropriées. Cette première version fera l'objet d'échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de prendre en compte d'éventuelles remarques ou compléments.

- **Remarque sur la propriété intellectuelle**

Propriété littéraire et artistique

Pour les prestations qui seraient soumises aux dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique, la personne publique bénéficie du transfert des droits de représentation et de reproduction : duplication de l'œuvre à l'identique et fabrication d'objets, matériels ou constructions à partir des prestations remises, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et sans limitation de nombre.

Ces droits sont transférés à titre exclusif dans les conditions indiquées ci-dessous :

- Durée : pour 10 ans
- Zone géographique : monde entier

Utilisation des résultats de l'étude

Tous les éléments, y compris et de façon non limitative les rapports, manuels, programmes, outils logiciels, disquettes, toute documentation préparée par le titulaire dans le cadre du marché, qu'ils soient sous forme écrite ou sous toute autre forme lisible par l'homme ou par la machine, deviendront la propriété de la personne publique, maître d'ouvrage et financeurs. L'ensemble des données acquises deviendra leur propriété, qui pourra les rétrocéder librement. Le titulaire s'engage à fournir à la personne publique toutes les informations relatives aux produits qu'il utilise pour les besoins de la commande, et sur demande, tous les éléments nécessaires à leur mise en œuvre.

- Droits de la personne publique
  - ➔ La personne publique peut librement utiliser les résultats, même partiels, des prestations
  - ➔ La personne publique peut communiquer à des tiers les résultats des prestations, notamment les dossiers d'études, documents et renseignements de toute nature provenant de l'exécution de la commande.
  - ➔ La personne publique peut librement publier les résultats des prestations ; cette publication doit mentionner le titulaire

- Droits du titulaire
  - ➔ Le titulaire ne peut faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable de la personne publique.
  - ➔ Le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation de la personne publique.
  - ➔ La publication des résultats par le titulaire doit recevoir l'accord préalable de la personne publique ; sauf stipulation contraire de cet accord, la publication doit mentionner que l'étude a été financée par la personne publique.

NB : l'étude et l'ensemble des documents relatifs à celle-ci seront propriété du maître d'ouvrage et libre de diffusion et reproduction par le maître d'ouvrage en citant le bureau d'étude prestataire.

Enfin, l'étude devra intégrer les éléments des études pré-citées, sous réserve d'en citer les sources.

* **<u>Remarque sur la désignation des groupements, des sous-traitants</u>**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles du code des marchés publics. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Dans le présent marché, il ne sera pas toléré l'appel à la sous-traitance ni sous n'importe quelle forme que ce soit selon les trois occasions :

- Au moment du dépôt de l'offre,
- Après le dépôt de l'offre, mais avant la notification du marché,
- Après la notification du marché.

Concernant les modalités de paiement, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Dans le cas d'un groupement solidaire, la signature du projet de décompte par le mandataire vaut, pour chaque cotraitant, acceptation du montant d'acompte ou de solde à lui payer directement, compte tenu des modalités de répartition des paiements prévus dans le marché.

- Dans le cas d'un groupement solidaire, la signature du projet de décompte par le mandataire vaut acceptation par celui-ci de la somme à payer éventuellement à chacun des entrepreneurs solidaires, compte tenu des modalités de répartition des paiements prévus dans le marché.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A .Forme du marché :

Le marché est un marché de services, traité à prix ferme mais actualisable.

Pas de variante

L'offre de prix devra être détaillée : coût journalier (frais annexes : déplacement, reprographie et divers).

Durée de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B. Durée du marché :

La durée globale de la prestation est de 6 mois à compter de la date de notification.

Début prévisionnelle de la mission : juillet 2015.

Le PNRA, maître d'ouvrage de la prestation, ne pourra engager la mission que sous réserve des financements obtenus.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1.	Coût global de la prestation :	40 %
2	Méthodologie proposée (moyens mis en œuvre, références-expériences similaires, adéquation du planning au projet)	60 %

Le critère 2 est pondéré (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Des auditions pourront être organisées, au-cours de la semaine 23, pour que les prestataires pré-sélectionnés puissent préciser leur offre.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement accompagné d'un dossier de mise en œuvre des prestations (devis détaillé par étape, méthodologie proposée et planning), datés et signés par le candidat,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

F. Modalité de paiement :

Des acomptes seront versés selon le planning suivant :

- 10 % à la notification du marché,
- 40 % après les entretiens,
- 50 % à la validation des scénarios.

Les acomptes seront payés sous 30 jours, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique, par virement.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

G. Résiliation – Pénalités de retard:

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – PI par la formule suivante :

P = (V * R) / 3000 dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de

la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

H. <u>Litige</u>:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée, A ,le